

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 26 JANVIER 2015 A 20H30  
- SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL -**

**Présents :** MAMET Bernard – MATHEZ Christophe - BONNEFOY Robert – BERTHET Annie – BOURQUI Gilles - DEMOLY Fabienne – JEANNEROD Françoise - LACROIX Jacqueline – CRETIN Claire – GENRE Annie – DESPREZ Alain – BOUTERAON Elisabeth - BOURLAND Frédéric – GALLOIS Delphine – CAILLAT Marie-Carmen – BENOIT-GUYOD Sébastien – LACROIX Jean-Sébastien – GRENIER Sandrine - CLERC Nicolas – PROST Marcel – GANGNERY Véronique – DELEPOUVE Lionel

**Absents :** Fabien CHAVIN-GAZALIER (pouvoir à Jean-Sébastien LACROIX)

**Secrétaire de séance :** Sébastien BENOIT-GUYOD

Le 26 janvier 2015, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à 20h30 à la salle du Conseil Municipal de la Mairie sous la présidence de Bernard MAMET, Maire. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire remercie les conseillers et auditeurs présents et leur souhaite la bienvenue.

M. le Maire établit l'ordre du jour suivant :

- 1 – Désignation d'un secrétaire de séance**
- 2 – Approbation du compte-rendu de la séance du 18 décembre 2014**
- 3 – Personnel : modification de postes**
- 4 – Commission Environnement – Forêts :**
  - Ajout de Mme Claire CRETIN
  - Signature d'une convention d'autorisation de pose de piège à embâcles le ruisseau Le Sablon
- 5 – Rapport des commissions et délégations**
- 6 – Liste des marchés signés par M. le Maire**
- 7 – Questions et informations diverses**

M. le Maire propose d'ajouter deux questions supplémentaires à l'ordre du jour :

- Avenant n°1 au bail du 2 avril 2013 concernant les locaux de la gendarmerie
- Demande de subvention au titre de la DETR 2015 concernant la mise aux normes électriques et conformité incendie à l'Omnibus

Le conseil municipal décide à l'unanimité l'ajout de ces deux questions.

**1. Désignation d'un secrétaire de séance**

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Sébastien BENOIT-GUYOD secrétaire de séance.

**2. Approbation du compte-rendu de la séance du 18 décembre 2014**

M. le Maire demande au conseil municipal s'il a des remarques à formuler sur le compte-rendu de la séance du 18 décembre 2014.

Aucune observation étant faite, le conseil municipal approuve le compte rendu du 18 décembre 2014 à l'unanimité.

### 3. Personnel : modification de postes

Robert BONNEFOY, adjoint au personnel, explique que dans le cadre de la promotion interne et suite à l'avis favorable de la CAP de décembre 2014, M. le Maire propose au conseil municipal la modification des postes suivants :

Nombre de poste	Postes existants	Nouveaux postes	Date de modification
2	Infirmier en soins généraux de classe supérieure	Infirmier en soins généraux hors classe	01/01/2015
1	Attaché	Attaché principal	01/01/2015
1	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	01/01/2015
1	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	01/03/2015
2	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	01/01/2015
3	Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	01/01/2015
1	Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe	01/11/2015
4	Auxiliaire de puériculture de 1 <sup>ère</sup> classe	Auxiliaire de puériculture principal de 2 <sup>ème</sup> classe	01/01/2015

Sébastien BENOIT-GUYOD demande si ces propositions d'avancement sont systématiques. M. le Maire répond que sur proposition de la commune, la Commission Administrative Paritaire donne un avis dans le cadre de la promotion interne. Ce n'est pas nominatif.

Le conseil municipal décide à l'unanimité la modification des postes selon le tableau présenté ci-dessus.

### 4. Commission Environnement – Forêts :

#### - Ajout de Mme Claire CRETIN

M. le Maire propose au conseil municipal d'ajouter Mme Claire CRETIN dans la liste des membres de la commission Environnement – Forêts.

Claire CRETIN indique que pour elle, c'est une découverte et elle trouve les dossiers très intéressants. Elle souhaite participer aux débats et actions traités par la commission.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité à cette demande.

#### - Signature d'une convention d'autorisation de pose de piège à embâcles sur le ruisseau Le Sablon

M. le Maire explique que la commune souhaite mettre en œuvre des aménagements dans le ruisseau situé au lieudit « Le Sablon » pour éviter que des embâcles bouchent le passage de l'eau à l'entrée de l'aqueduc situé sous la RN5 et provoque une inondation de la maison d'habitation des riverains.

Ces solutions d'aménagements consistent en la pose d'un pieux d'une hauteur d'1.50m environ en bois ou en métal selon la nature du sous-sol à environ 100m à l'amont de l'ouvrage sous la RN5, au milieu du lit du ruisseau pour dévier sur le côté les embâcles, puis 20m plus bas, de 4 ou 5 pieux selon la largeur du cours d'eau, espacés de 60 cm pour stopper les embâcles susceptibles de bloquer l'entrée de l'aqueduc.

Ce dispositif sera implanté sur la parcelle F 84 propriété de M. Gabriel MELET.

Le propriétaire autorise la Commune des Rousses à poser à titre précaire et révocable des pièges à embâcles dans le lit du ruisseau qui traverse la parcelle précitée.

La présente autorisation d'occupation est accordée à titre gratuit et pour une durée illimitée.

M. le Maire donne la parole à Alain DESPREZ, conseiller municipal délégué à l'environnement qui apporte des éléments sur ce dossier :

Le ruisseau du Sagy est constitué des eaux de ruissellement dont les ramifications se concentrent au Sablon. En période de forte pluie et de fonte de neige, on constate des débits de pointe avec un effet de chasse négative : la puissance érosive du ruisseau entraîne un transport de matériaux qui se déposent devant chez M. GAUTRONNET en raison d'une rupture de pente. Cela se produit peut être aussi chez M. RABASA, mais il y a plus de risques d'inondation de la maison GAUTRONNET.

2 conséquences négatives :

- inondation si crue exceptionnelle de retour dont les débits pourraient provoquer un exhaussement du niveau de l'eau
- les embâcles flottants mobilisés par une crue normale qui risquent de boucher le passage sous la RN5

La commune a envoyé une lettre à chaque propriétaire riverain pour le nettoyage du cours d'eau. Sur ce point, au titre du Contrat Rivière Commune/PNR, une nouvelle rencontre aura lieu au printemps.

Plusieurs solutions sont proposées suivant les préconisations de l'étude de M. SALOMON hydrogéologue et s'appuyant sur les compétences de M. DEVILLERS du PNR que la commune remercie :

1. La réduction des débits des EP canalisées, en amont. C'est-à-dire déconnecter des portions de réseau d'EP vers le réseau souterrain naturel éventuel. Il est proposé de réaliser des forages dans le secteur du Pré Chavin de part et d'autre de la route
2. La pose de pièges à embâcles 100m en amont de l'aqueduc. C'est pour cette raison qu'il est proposé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer une convention avec M. MELET (qui a déjà donné son accord) et M. GAUTRONNET (en attente de son accord).

Il n'est pas nécessaire d'obtenir l'autorisation de l'ONEMA (police de l'eau) car il n'y a pas de conséquences écologiques et environnementales négatives.

La construction d'un bassin de régulation vers le lotissement BURINI n'a pas été retenue car il entraînerait un coût et des travaux disproportionnés.

M. le Maire insiste sur les droits et devoirs des riverains concernant l'entretien des berges qui leur appartiennent.

Gilles BOURQUI rappelle qu'en 2011, la cause de l'inondation était due à des travaux forestiers, l'aqueduc ayant été bouché par des branches.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer cette convention avec M. Gabriel MELET.

Alain DESPREZ évoque aussi le problème des eaux de ruissellement à La Doye, lieudit Prés Robbey chez Séverine METRAZ.

Les eaux de ruissellement provenant de la RN5 se déversent en aval. L'exutoire se trouve à l'aplomb de la maison de Mme METRAZ avec des débits importants conduisant à la création d'un talweg qui se dirige sur la maison et provoquent des nuisances à la maison. L'eau risque de pénétrer dans les pièces d'habitation, elle charrie des débris et déchets qui se dispersent dans la propriété et endommagent le chemin d'accès communal à la maison en l'érodant.

Les premiers échanges remontent au début des années 2000 avec la DDE. Une visite de terrain a eu lieu en 2013 avec des représentants de la DIR EST et de la Commune. La DIR EST devait proposer un segment de canalisation pour dévier l'eau mais n'a pas donné suite. M. le Maire et M. DESPREZ ont rencontré le responsable de la DIR EST de Besançon la semaine dernière en mairie et lui ont rappelé le problème car ils souhaitent mettre en œuvre cette solution. Une nouvelle rencontre doit

avoir lieu en février et entre temps, si les conditions climatiques le permettent, Alain DESPREZ va se rendre sur le terrain avec le Directeur des Services Techniques Communaux pour faire faire un devis évaluant la faisabilité et le coût.

Alain DEPREZ informe le conseil municipal sur l'évolution du zonage NATURA 2000 que le conseil a délibéré en septembre sur la modification du périmètre et la directive oiseaux sauvages.

L'animation du zonage est assurée par M. DURLET du PNR et Alain DESPREZ évoque cette question ce soir avec son autorisation. Il réalise le document d'objectif qui constitue la base permettant de mettre en œuvre la contractualisation avec les propriétaires. Ce document d'objectif doit être soumis au COPIL NATURA 2000 seul habilité à le valider, l'amender ou le récuser. Il comprend deux grands objectifs :

- La restauration ou le maintien de la qualité de l'eau des rivières qui se jettent dans le lac : pour l'eau, campagne de mesure de la qualité environnementale des eaux afin d'éteindre les supputations et rumeurs sur d'éventuelles pollutions et d'éventuels auteurs de pollution (nitrates, pollutions de matière organique domestique ou agricole, résidus de combustion des moteurs automobile...)
- Le maintien ou la préservation de la qualité des milieux humides (tourbières, prairies de fauche, de pâturage) grâce à la PAC et aux compensations versées aux agriculteurs qui s'engagent dans des mesures agro environnementales.

Le programme LIFE, outil européen d'investissement financier pour l'environnement ne peut être utilisé que dans le cadre NATURA 2000 sur une durée maximum de 6 ans pour restaurer le fonctionnement hydraulique des tourbières, c'est-à-dire pour remblayer les parties drainées au 19ème siècle quand on exploitait la tourbe pour faire du combustible. Ces actions ont déjà démarré dans le haut Doubs (voir site du PNR).

Alain DESPREZ indique que la commission communication consacrera une double page dans le prochain « Echo des Michottes » sur l'environnement des zones humides.

M. le Maire rappelle qu'il s'agit d'informations, le conseil municipal n'a pas à délibérer.

## **5. Rapport des commissions et délégations**

M. le Maire donne la parole aux rapporteurs des commissions et aux délégués aux organismes extérieurs afin de faire un point de leurs actions.

Delphine GALLOIS, commission communication fait part au conseil municipal du projet de refonte du site Internet pour le début de l'été. Le logo sera modifié.

Sébastien BENOIT-GUYOD informe le conseil municipal sur la situation du Syndicat Mixte de Développement Touristique de la Station des Rousses en raison du désengagement financier du conseil général. Le SMDT a décidé de faire valoir ses droits car statutairement le conseil général s'est engagé à verser une contribution pour le fonctionnement. Il est dommage que des tours de passe-passe politique aient un impact sur une société qui emploie du personnel et fait tourner une économie. Il espère que le conseil général entendra les remarques du Syndicat Mixte car la situation est compliquée et il n'est pas facile de travailler en termes de perspectives pour la station. Pour rappel, le Syndicat mixte est composé de 50% du conseil général et 50% de la Communauté de communes.

Gilles BOURQUI fait un point sur les travaux du Syndicat Mixte du Canton de Morez en cours : raccordement aux Rivières (pisciculture), étude pour les eaux pluviales de la Cure), un rapport de diagnostic sur tout le réseau d'assainissement sera remis le 29 janvier.

La reprise des travaux du Turu est programmée du 15 avril au 30 juin de 8h30 à 15h30 avec mise en place d'une déviation pour les VL par Prémanon, et pour les poids lourds par Saint-Claude, et circulation avec alternat en dehors de ces horaires.

Robert BONNEFOY indique que la gendarmerie a invité tous les Maires du groupement de gendarmerie de St-Claude à une visite du site et a expliqué aux élus le fonctionnement de la gendarmerie. Le Jura compte 500 gendarmes. Les groupements de gendarmerie sont divisés en communauté de brigades : Les Rousses va avec Morez et St-Laurent-en-Grandvaux.

Marcel PROST informe le conseil qu'un conteneur à verre sera ajouté route du Noirmont et un autre endommagé sera changé. Nicolas CLERC demande si des solutions ont été trouvées pour le secteur de la Bourbe. Marcel PROST répond non, car il y a un problème de maîtrise foncière et un problème technique. Annie BERTHET rappelle qu'en période touristique, il y a beaucoup de poubelles le vendredi soir bien que la collecte ait lieu le vendredi matin. Elle demande si la collecte ne pourrait pas s'opérer le samedi matin au lieu du vendredi. M. le Maire rappelle que les touristes déposent leurs ordures le samedi matin. Donc en station touristique, les mollocks devraient être vidés le samedi soir.

Jean-Sébastien LACROIX, Président de la SAEM SOGESTAR fait part du début de saison difficile pour les remontées mécaniques avec de nombreuses pannes électriques. Il y a eu beaucoup de réunions de travail pour comprendre et prendre des mesures pour que ca ne se reproduise plus. Il informe aussi le conseil municipal des relations avec « Télédôle ».

Fabienne DEMOLY rend compte du comité de pilotage du PEDT (Projet Educatif Territorial) avec le bilan de rentrée scolaire pour les TAP (temps d'activités périscolaires). Il y a une augmentation de fréquentation en maternelle et primaire. Ils rencontrent du succès auprès des enfants car les ateliers les intéressent. Elle recherche de nouveaux intervenants dont quelques personnes pour l'aide aux devoirs. Il y a eu des discussions mouvementées pour assurer la plage méridienne en maternelle : la plupart sont contre un changement des rythmes en maternelle. Elle s'interroge toujours pour aider l'enfant en maternelle et surtout pour la sieste. Il faut adapter les ateliers au rythme de l'enfant.

Pour les Clubs « coup de pouce CLE et CLEM » ; le bilan est positif : 5 enfants de CP fréquentent le Club CLE (lecture) et 4 enfants en CE1 le club CLEM (mathématiques).

Le Conseil Municipal des Jeunes travaille sur une soirée le 19 décembre 2015 et ils participeront aux animations du village de la Transjurassienne et du carnaval à ski le vendredi 6 février.

Forum des associations le 12 septembre 2015: 18 associations présentes lors de la réunion participeront.

Salle Marguerite : une réunion a eu lieu avec les associations pour l'entretien et le planning d'occupation.

Une réunion avec les utilisateurs du gymnase a également eu lieu pour évoquer le système de clefs électroniques et l'entretien du gymnase. Des problèmes de fuite du toit dans la grande salle ont été signalés.

Christophe MATHEZ rappelle qu'en 2015 des clefs électroniques seront installées dans la salle des fêtes de La Doye et à l'Omnibus. Un cylindre coûte 300 €. Le logiciel est déjà acquis. Puis, il présente le planning de réalisation des travaux d'aménagement de la place de l'Omnibus prévus du 15 juin au 30 novembre. Le parking et la voirie qui mène aux écoles seront donc inutilisables. Il y aura un léger impact sur le « jardin de Rouxy ». Une réunion a eu lieu avec la Communauté de communes et la SOGESTAR pour remise à plat de l'esplanade ludique touristique de l'Omnibus et une réorganisation des activités. Une demande d'étude supplémentaire a été faite au cabinet « Au-delà du fleuve » pour qu'il gère la totalité de la problématique de ce secteur.

Sébastien BENOIT-GUYOD rappelle que les élus doivent rester maîtres des décisions quant aux propositions faites par le maître d'oeuvre. Christophe MATHEZ ajoute que la SOGESTAR va transmettre ses idées et ses besoins. Christophe MATHEZ rappelle qu'il y a plusieurs acteurs sur ce site : les joueurs de pétanque, l'ESF, les Skieurs Rousselands... Sébastien BENOIT-GUYOD pense que le site est un atout fort pour la station et pour le village, il ne faudrait pas rater cet aménagement.

Christophe MATHEZ informe le conseil d'une demande d'étude au CAUE pour la réfection thermique et esthétique des façades de l'Omnibus, avec un phasage des travaux.

Les activités organisées à l'espace Omnibus vont être modifiées. Il faut bien communiquer et réorganiser l'arrivée des bus, le stationnement à la sortie des écoles. La fête patronale sera déplacée sur le parking des Sapins, elle ne pourra plus revenir sur la place de l'Omnibus. Les pompiers souhaitent rester sur l'ancien terrain de tennis pour le feu de la St-Pierre.

Sébastien BENOIT-GUYOD demande si l'on a des informations pour la demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau. Christophe MATHEZ répond que le montant de 175 000 € a été confirmé. La commune peut aussi solliciter le 1% Paysage et déposer un dossier pour de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux).

## **6. Avenant n°1 au bail du 2 avril 2013 concernant les locaux de la gendarmerie**

M. le Maire rappelle qu'aux termes d'un bail en date du 2 avril 2013, la Commune des Rousses donne à bail à l'Etat, pour une durée de 9 ans à compter du 16 juillet 2012, les locaux destinés à abriter la Caserne de Gendarmerie.

Cet avenant n°1 propose une révision du loyer suite à la réalisation de travaux d'amélioration de l'accessibilité, de l'isolation des bâtiments et de la mise aux normes des chambres de sûreté.

Ainsi, le montant du loyer est porté de 62 787.58 € à 72 778.38 € (+ 9 990.80 €) à compter du 1er août 2014.

Toutes les autres dispositions du bail restent inchangées.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer l'avenant n°1 au bail du 2 avril 2013 concernant les locaux de la gendarmerie.

## **7. Demande de subvention DETR**

La toute récente circulaire préfectorale relative au versement de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux indique que les travaux relatifs à la mise en accessibilité et normes de sécurité des édifices publics sont éligibles.

Ainsi, l'avis défavorable de poursuite d'exploitation du bâtiment de l'Omnibus (école maternelle, cinéma, salle des fêtes, centre de secours et services techniques) rendu par la commission de sécurité de l'arrondissement de Saint-Claude le 4 juin 2014, oblige la commune à entreprendre les travaux suivants :

- Mise en place de la centralisation de l'alarme incendie : devis de la société ETIS pour un coût de 22 505.95 € HT
- Mise en conformité électrique de l'ensemble du bâtiment : devis de la société CRICELEC pour un coût de 91 999.68 € HT

Soit un total de 114 505.63 € HT.

Le conseil municipal sollicite à l'unanimité l'attribution de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'ensemble de ces travaux auprès de M. le Préfet, à un taux compris entre 20 et 40 %.

## **8. Liste des marchés signés par M. le Maire**

Le conseil municipal a pris connaissance des marchés signés par le Maire et dont la liste est consultable en mairie.

### Proposition de calendrier des prochains conseils municipaux :

- 19 février à 18h30
- 26 mars à 20h30
- 23 avril à 18h30
- 21 mai à 20h30
- 18 juin à 18h30
- 16 juillet à 20h30

Christophe MATHEZ rappelle que le comptage des voitures aux différents carrefours le long de la RN5 aura lieu le 5 février de 6h30 à 7h30.

M. le Maire rappelle que la prochaine réunion de travail concernant le lotissement les Crêtets aura lieu le 10 février à 18h.

Prochain conseil : 19 février 2015 à 18h30

Séance levée à 22h19

Le Secrétaire de séance,

  
Sébastien BENOIT-GUYOD

Le Maire,  
  
Bernard MAMET

